



DÉCISION N° 2025-045

Service Pôle Citoyen

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS
ANIMATION DU MARCHÉ

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de programmer une animation musicale lors du marché hebdomadaire le samedi 20 septembre 2025 ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider le contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle entre l'association Salsa Con Pan et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE qui définit les modalités de paiement de la prestation et des droits d'auteurs ;DÉCIDEArticle 1 :**D'APPROUVER** le contrat de cession entre la commune de VILLIERS-SUR-ORGE et l'association Salsa Con Pan située 11 rue Saint Exupéry 92360 Meudon-la-Forêt pour le concert du groupe Barrio Luna.Article 2 :**DE PRÉCISER** que le montant de la prestation s'élève à 780 € TTC.Article 3 :**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.Article 4 :**DE PAYER** les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 11 août 2025

Le Maire,

Gilles PRAYSSE

